



Licenciement pour absences injustifiées

Par **bourlet**, le **05/11/2012** à **20:38**

Bonjour,

je travaillais par appel d offre ,mon patron a perdu le marché donc plus de travail . 3 mois apres mon patron et le patron de la societe qui a repris le marché me convoque pour une proposition de travail . Mais mon patron me suggère de me faire un licenciement pour absences injustifiées afin que je touche les assedic qu en est il vraiment ? puis je signer sans probleme ?

merci

Par **pat76**, le **06/11/2012** à **17:45**

Bonjour

Vous refusez catégoriquement.

Vous travaillé dans quelle branche?

Peut être que selon votre convention collective où une convention nationale interprofessionnelle, la société qui a obtenu le marché a obligation de reprendre votre contrat de travail.

Votre employeur actuel n'a pas 36 solutions, soit il vous garde ne peut pas vous donner du travail mais doit vous payer l'intégralité des heures indiquées sur votre contrat de travail soit il

engage une procédure pour licenciement économique.

Quel genre de contrat avez-vous avec votre employeur?

Par **bourlet**, le **06/11/2012** à **17:46**

j etais femme de ménage et l autre société n a pas du tout les memes conventions

Par **pat76**, le **07/11/2012** à **13:50**

Bonjour

La nouvelle société qui a obtenu le marché n'est pas une société de nettoyage comme celle de votre employeur actuel?

Quel contrat avez vous avec votre employeur actuel, CDI à temps complet ou à temps partiel?

Le lieu sur lequel vous deviez travailler est précisé dans votre contrat ou il est simplement indiqué que vous seriez amenée à vous déplacer sur différents sites?

Par **bourlet**, le **07/11/2012** à **22:14**

mon patron travaille pour assainissement il a 2 femmes de menages dans sa societe en juillet on a reçu un appel tel pour nous l annoncer donc pas de papier on etait payé que ce l on travaillait ainsi que le 13 mois c est a dire entre 100h a peut pres aujourd'hui j ai refuse son offre il me parle d un licenciement economique ou rupture conventionnelle ? je lui ai dit que j allais me renseigner pour le moment il vient de me proposer de travailler dans ses bureaux 16h par semaine bref je suis perdu car je m y connais pas et il faut que je sache tres vite car ca fait 4mois quand meme merci si quelqu un peux me renseigner

Par **pat76**, le **08/11/2012** à **14:05**

Bonjour

Vous avez un contrat de combien d'heures à effectuer par mois ou par semaine?

Cela fait 4 mois que vous ne travaillez plus?

Par **bourlet**, le **12/11/2012** à **08:27**

l'autre société avait calculé le nombre d'heures en 2 ans par mois, ça faisait 111h, mais il ne pourra pas me mettre autant d'heures car il fait un geste de me reprendre alors qu'il a déjà son effectif d'employés.